

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2020

---

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 489

présenté par  
M. Eliaou

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.